

Priorité 1

L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, UNE MISSION DE TOUTE L'ÉCOLE



« La citoyenneté s'acquiert,
elle ne s'apprend pas¹ »

Fort de sa tradition humaniste et de l'expérience des enseignants de ses écoles, le SeGEC affirme la pertinence d'un enseignement transversal de l'éducation à la philosophie et la citoyenneté. La troisième mission reprise à l'article 6 du décret-mission prévoit de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ». Dans ce même décret, on définit l'objectif de l'éducation à la philosophie et la citoyenneté, à savoir le développement de compétences et de savoirs relatifs à l'éducation philosophique et éthique et à l'éducation au fonctionnement démocratique. À ce titre, elle vise notamment :

1° Sur le plan de l'éducation philosophique et éthique :

- a) la connaissance, dans une perspective historique et sociologique, des différents courants de pensée, philosophies et religions ;
- b) la capacité de développer un questionnement philosophique ou éthique, un discernement éthique, une pensée propre sur des questions de sens et/ou de société (douter, conceptualiser, critiquer, tester, relativiser, rationaliser, argumenter) ;
- c) la capacité de respecter le pluralisme des convictions et des représentations, ainsi que de se décentrer pour écouter le point de vue d'autrui, tout en argumentant ses choix éthiques et philosophiques propres ;
- d) la capacité de gérer de manière non violente tensions, divergences, conflits...
- e) la participation à des débats, au sein de l'école ou à l'extérieur de celle-ci.

2° Sur le plan de l'éducation au fonctionnement démocratique :

- a) la capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse dans une société démocratique et interculturelle, de s'y insérer et de s'y impliquer activement ;
- b) la capacité de se développer comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, solidaire, libre, autonome, tolérant et capable d'esprit critique via notamment le déploiement d'attitudes renforçant le sens collectif, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et de sa différence, le respect des règles, le dialogue, et la civilité ;
- c) la connaissance des sources, principes et fondements de la démocratie ;
- d) la connaissance de notre démocratie : les normes et sources de droit, les droits fondamentaux des personnes, les différents pouvoirs, l'organisation des institutions ;

1. François Dubet, 2019.

- e) la formation aux dimensions politique, sociale, économique, environnementale et culturelle de la citoyenneté, tant sur le plan local que global ;
- f) la connaissance des grands enjeux et débats des sociétés contemporaines ;
- g) la connaissance de la communication et des différents moyens d'information et le développement de l'esprit et de l'analyse critiques à leur égard ;
- h) la participation à des activités liées à la démocratie scolaire ou locale.

Ces énoncés font apparaître une large prévalence des compétences dites « transversales » sur les compétences proprement disciplinaires.

C'est pourquoi l'enseignement catholique propose une approche de l'éducation à la citoyenneté qui s'appuie sur différentes disciplines scolaires, y compris le cours de religion, et sur des activités transversales en référence à son projet éducatif et aux projets d'établissements.

Démarche et des marches inspirante(s)

L'éducation à une citoyenneté responsable et au développement durable dans le cadre scolaire illustre parfaitement cette approche : l'acquisition de connaissances dans les cours de sciences et de géographie, la sensibilisation aux enjeux éthiques dans le cours de religion, l'apprentissage du débat et de la participation citoyenne à la faveur d'activités transversales telles que les initiatives locales de gestion durable des déchets ou la participation à une marche pour le climat.

L'espérance de la jeunesse trouve ainsi à se nourrir au sein du projet éducatif de l'Enseignement catholique : « L'école vise également à former le citoyen de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique [...] Pour que les élèves deviennent des acteurs de la vie sociale, soucieux de justice et de paix, l'école développe en son sein des pratiques démocratiques. De cette manière, elle les prépare à prendre part à la vie collective, dans ses dimensions associatives et politiques. »

Enracinement et ouverture

Le programme de religion s'inscrit également dans cette démarche d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Les 11 compétences de l'enseignement secondaire en témoignent :

- interroger et se laisser interroger par les sciences et les sciences humaines
- pratiquer le questionnement philosophique
- discerner les registres de réalité et de langage
- expliciter le sens des symboles et des rites
- construire une argumentation éthique
- pratiquer le dialogue œcuménique et interreligieux et interconvictionnel
- explorer et décrypter les différentes formes d'expression littéraire et artistique
- lire et analyser les textes bibliques
- discerner et analyser la dimension sociale de la vie humaine
- décoder le mode de relation au religieux
- pratiquer l'analyse historique

« Compétences transversales : attitudes, démarches mentales et démarches méthodologiques communes aux différentes disciplines à acquérir et à mettre en œuvre au cours de l'élaboration des différents savoirs et savoir-faire, leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves. »

« Compétences disciplinaires : référentiel présentant de manière structurée les compétences à acquérir dans une discipline scolaire. »

Décret-missions, art. 5 - 16° et 4°, pp. 3-4